

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien
Parc des Sittelles - 72450 MONTFORT LE GESNOIS
Tél. 02 43 54 80 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

Objet : Urbanisme : Modification simplifiée du PLU de Connerré

Délibération n° : 2019_02_D05

Nombre de Conseillers : - En exercice : 42 - Présents : 33 - procurations : 5 - Votants : 38

Rappel des dates : Convocation : 31/01/2019 Affichage : 12/02/2019

Le SEPT FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Maisoncelles, sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAUDUN.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, BOUCHÉ Jean-Marie, DELOUBES Anne-Marie, PAPILLON Philippe, CHAUDUN Christophe, AUGER Nicole, FROGER André, GOUPIL Laurent, AUGEREAU Nicolas, BOUZEAU Brigitte, DROUET Dominique, GLINCHE Paul, TRIFAUT Anthony, PLEICIS Philippe, BARBAULT Francis, LOUVET Jacqueline, RÉGNIER Francis, PRÉ Michel, VERNHETTES Patrice, JULIEN Joël, FROGER Michel, MÉTIVIER Philippe, HOLLANDE Marie-Christine, BOUTTIER Jean-Claude, LATIMIER Martial, DUGAST Claudia, LEDRU Stéphane, DUTERTRE Alain, GODEFROY Jean-Claude, LAVIER Isabelle, GICQUEL Yves, BUIN Chantal, PINTO Christophe.

Excusé(e)s ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
AUBIER Magali	FROGER André	01/02/2019
GRÉMILLON Alain	BOUZEAU Brigitte	06/02/2019
GUY Sandrine	BOUTTIER Jean-Claude	07/02/2019
LE CONTE Hélène	MÉTIVIER Philippe	05/02/2019
MATHÉ Céline	GICQUEL Yves	04/02/2019

Étaient également excusés : HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, DARAULT Annie, LE GOT Jimmy.

Madame Marie-Christine HOLLANDE est élue secrétaire de séance.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-16 et suivants,

Vu l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Connerré approuvé le 26 novembre 2015,

Vu l'arrêté du Président du 25 janvier 2019 prescrivant la modification simplifiée

Vu le projet de nouvelle modification simplifiée rectifiant une erreur matérielle du PLU de Connerré empêchant l'évolution du tissu industriel au sein de la zone Uba.

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Connerré comme suit :

Mise à disposition du dossier auprès du public du **20 février 2019 au 22 mars 2019**, au secrétariat de la Mairie de Connerré aux jours et heures d'ouverture au public, soit :

- lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

- mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- mercredi : de 09h00 à 12h30

- jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

- vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- samedi : de 09h00 à 11h30

Toute observation éventuelle pourra être consignée sur place sur un registre ouvert à cet effet, ou être adressée par courrier à la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien (Parc des Sittelles, 72450 Montfort-le-Gesnois), à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes,

- **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-4 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Connerré, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes, pendant toute la durée de la mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-Le-Gesnois, le 12 février 2019, Le Président, Christophe Chaudun